





**SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE**

<b>NOM DU PRODUIT :</b> L750 CUTTING AND TAPPING FLUID		
<b>NUMÉRO DU PRODUIT:</b>		
<b>NOM COMMERCIAL :</b> L750 CUTTING AND TAPPING FLUID		
<b>USAGE GÉNÉRAL :</b> Fluide pour coupage et taraudage		
<b>DESCRIPTION DU PRODUIT :</b> Liquide		
<b>FAMILLE CHIMIQUE :</b> Mélange d'hydrocarbure-fluoropolymère.		
<b>FOURNISSEUR / RESPONSABLE :</b> LOCK-N-STITCH Inc.		
<b>NUMERO DE TELEPHONE</b> (pour questions d'ordre général) <b>(209) 632-2345</b>		<b>NUMEROS DE TELEPHONE D'URGENCE 24H / 24</b>
<b>ADRESSE (NUMÉRO, RUE, BOÎTE POSTALE)</b> 1015 S.Soderquist Road.		<b>1-800-255-3924</b>
<b>(VILLE, ETAT ET CODE POSTAL)</b> Turlock, CA 95380		<b>GRATUIT en Amérique du Nord</b> (Etats-Unis / Canada)
<b>PAYS</b> U.S.A.		<b>01-813-248-0573</b>
<b>DATE DE PRÉPARATION :</b> 13 septembre 2010 <b>DATE DE PEREMPTION :</b> 12 septembre 2013 <b>REPLACE :</b> 20 janvier 2009	<b>Appels internationaux en dehors des Etats-Unis et du Canada</b>	

**SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS**

**SURVOL DES MESURES D'URGENCE**  
**Attention ! Liquide combustible. Risque d'aspiration si ingéré. Peut pénétrer dans les poumons et provoquer des lésions. Peut causer des irritations oculaires et cutanées. Peut entraîner une irritation des voies respiratoires. Peut entraîner une irritation du système digestif. Peut causer une dépression du système nerveux central. Organes cibles : système nerveux central.**

Etats-Unis (DOT - Département américain des transports)	CANADA (WHMIS) SYMBOLE(S)	EUROPEEN	(SGH) SYMBOLES DE DANGER
<b>Aucun(e)</b>			

<b>HMIS, COTES DE DANGER</b>	
<b>0 = NON SIGNIFICATIF, 1 = LÉGER, 2 = MODÉRÉ 3 = ÉLEVÉ, 4 = EXTRÊME</b>	
<b>* - DANGER CHRONIQUE POUR LA SANTÉ</b>	
<b>SANTÉ :</b>	1
<b>INFLAMMABILITÉ :</b>	2
<b>RISQUES PHYSIQUES</b>	0

**ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL EXIGÉ:**

<b>LETTRE HMIS POUR L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE :</b>  <b>B</b>	 	<p><b>Porter des lunettes de sécurité et des gants en caoutchouc ou en plastique.</b></p>
---	---	---

<b>ÉNONCÉS DE RISQUES</b>					
<b>R 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.</b>					
<b>ÉNONCÉS DE SÉCURITÉ</b>					
<b>S 23 Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.</b>					
<b>S 24 Éviter le contact avec la peau.</b>					
<b>S 62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir: consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.</b>					
<b>EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ</b>					
<b>EFFETS DE L'EXPOSITION AIGUË</b>					
<b>INHALATION:</b> L'inhalation à fortes concentrations peut avoir des effets sur le système nerveux central qui se caractérisent par des nausées, des maux de tête, des vertiges, des pertes de consciences et le coma. Peut causer une cyanose (décoloration bleuâtre de la peau due une oxygénation insuffisante). L'inhalation de produits de décomposition de PTFE (à plus de 290°C/554°F) peut causer la fièvre des polymères, une maladie semblable à la grippe accompagnée de fièvre, frissons et parfois la toux, d'une durée approximative de 24 heures. Les épisodes répétés de fièvre des polymères peuvent causer des dommages aux poumons.					
<b>PEAU:</b> Peut causer des irritations. Peut être absorbé à travers la peau.					
<b>YEUX :</b> Peut causer des irritations aux yeux.					
<b>INGESTION:</b> Risque d'aspiration si ingéré. L'ingestion de ce produit peut provoquer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et la diarrhée. L'aspiration de matériau dans les poumons peut causer une pneumonite chimique, qui peut être fatale.					
<b>EFFETS DE L'EXPOSITION CHRONIQUE</b>					
Une exposition prolongée ou répétée peut causer nausée, vertiges et maux de tête.					
<b>CANCÉROGÉNÉCITÉ</b>					
NTP?	<b>NON</b>	MONOGRAPHIES DU CIRC?	<b>NON</b>	RÉGLEMENTÉ PAR L'OSHA?	<b>NON</b>
PROPOSITION 65 DE LA CALIFORNIE?	<b>NON</b>	NOTATION ESIS ?	<b>NON</b>		
<b>SECTION 3 - INGRÉDIENTS DANGEREUX</b>					
Composants dangereux	% (massique)	NO DE CAS	EINECS #	Symbole de danger	ÉNONCÉS DE RISQUES (Texte intégral Section 15)
<b>Distillat de pétrole</b>	<b>&gt;90</b>	<b>64742-47-8</b>	<b>265-149-8</b>	<b>R65</b>	<b>Aucun(e)</b>
<b>Polytétrafluoroéthylène</b>	<b>5</b>	<b>9002-84-0</b>	<b>204-126-9.</b>	<b>Aucun(e)</b>	<b>Aucun(e)</b>
<b>REMARQUES:</b> cette fiche technique santé-sécurité est préparée en vue d'être conforme avec la " <i>United States Occupational Safety and Health Administration</i> " (OSHA), la Norme sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200), le Système canadien d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (HMIS) et les directives de l'Union européenne. Les symboles de dangers et les phrases de risques sont basés sur la valeur maximale de la concentration de chaque ingrédient dangereux notée sur la liste. Les ingrédients non inscrits sur la liste ne sont pas "dangereux" selon la norme de communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses ( <i>Hazard Communication Standard</i> ) de l'OSHA (29 CFR 1910.1200), le Système Canadien d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail (HMIS), ou les Directives de l'Union Européenne et sont considérées comme étant des secrets de fabrication selon la loi fédérale des Etats-Unis (29CFR et 40CFR), la loi canadienne (Législation de Santé Canada) ainsi que les Directives de l'Union Européenne.					

## SECTION 4 - MESURES DE PREMIERS SOINS

**INHALATION:**

Amener la personne atteinte à l'air frais. Si la respiration est difficile, obtenir une assistance médicale.

**YEUX :**

Retirez les lentilles de contact. Rincer à l'eau courante pendant 15 minutes, en soulevant de temps à autre la paupière supérieure et la paupière inférieure. Si l'irritation persiste, procurer des soins médicaux.

**PEAU:**

Enlever les vêtements et les souliers contaminés. Laver à fond avec du savon et de l'eau. Obtenir de l'aide médicale si l'irritation persiste.

**INGESTION :**

Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison. Ne pas faire vomir. Si des vomissements se produisent, garder la tête sous le niveau des hanches. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais donner quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente.

## SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**DONNEES RELATIVES AUX INCENDIES:**

POINT D'ÉCLAIR: <b>87.7°C (190°F)</b>	TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION:	<b>NA</b>
---------------------------------------	----------------------------------	-----------

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ/D'EXPLOSION :	INFÉRIEURE :	<b>NA</b>	SUPÉRIEURE :	<b>NA</b>
--	--------------	-----------	--------------	-----------

**SENSIBILITÉ AUX IMPACTS MÉCANIQUES / DÉCHARGES STATIQUES: Non sensible**

**RISQUES D'ACCIDENTS COMMUNS :**

Liquide combustible. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.

**MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS :**

Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche, mousse. Brouillard d'eau.

**MOYENS D'EXTINCTION INAPPROPRIÉS :**

L'aspersion avec de l'eau peut propager les flammes par effet de flottaison du produit sur l'eau.

**PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES :**

Appareil respiratoire autonome requis. Les pompiers doivent porter l'équipement de protection usuel.

**RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION :**

Aucun(e).

**PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX :**

Fluorure d'hydrogène, acide fluorhydrique, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, petites quantités d'oxydes d'azote.

## SECTION 6 - MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

**MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET OU DE DÉVERSEMENT DE MATIÈRE :**

Absorber les petits déversements avec un matériel inerte (le sable ou la terre) puis les placer dans un conteneur approprié. Éliminer toute source d'allumage Utiliser un outil anti-étincelles. Éliminer dans des contenants à déchet approuvés par le DOT.

## SECTION 7 - MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

**PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR LA MANUTENTION ET L'ENTREPOSAGE :**



**Manutention :** se laver soigneusement après toute manipulation du produit. Utiliser le produit dans un endroit ventilé adéquatement. Évitez tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Des résidus (liquide et/ou vapeur) restent dans les conteneurs et peuvent se révéler dangereux. Maintenir le conteneur bien fermé. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Éviter d'ingérer et d'inhaler. Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, percer, moudre ou exposer les conteneurs vides à la chaleur, à des étincelles ou à des flammes nues.

**Entreposage :** tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes. Tenir éloigné des sources d'inflammation. Stocker dans un conteneur soigneusement fermé. Stocker dans un endroit frais, sec, bien ventilé loin de toute substance incompatible.

<b>SECTION 8 - MESURES DE CONTRÔLE D'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE</b>			
<b>Composant</b>	<b>N° DE CAS</b>	<b>Limites d'exposition ACGIH (mg/m3 sauf indication contraire)</b>	<b>Limites d'exposition OSHA (mg/m3 sauf indication contraire)</b>
Distillat de pétrole	64742-47-8	200 mg/m <sup>3</sup>	NE
Polytétrafluoroéthylène	9002-84-0	NE	NE
<b>PROTECTION PERSONNELLE</b>			
<b>PROTECTION RESPIRATOIRE :</b> Utiliser un appareil respiratoire homologué par le NIOSH ou la norme européenne EN-149 en cas d'exposition potentielle dépassant la (les) limite(s) d'exposition.			
<b>GANTS DE PROTECTION :</b> Le port de gants imperméables et de vêtements de protection au besoin pour éviter tout contact avec la peau. Gants en néoprène. Gants en caoutchouc butyle. Gants en caoutchouc naturel.			
<b>PROTECTION DES YEUX :</b> Verres de sécurité ou lunettes de protection dotées d'écrans latéraux.			
<b>AUTRES VÊTEMENTS OU ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION :</b> Porter des vêtements de protection et un tablier afin de réduire le contact avec la peau. Une douche oculaire devrait être à proximité. Une douche d'urgence devrait être à proximité.			
<b>CONTRÔLES D'INGÉNIERIE :</b> Une ventilation d'évacuation locale est recommandée lorsque la ventilation générale n'est pas suffisante pour contrôler la contamination dans l'air.			
<b>PRATIQUES DE TRAVAIL / PRATIQUES HYGIÉNIQUES :</b> Laver à l'eau et au savon après manipulation du produit et avant de manger, boire, fumer ou d'utiliser les sanitaires.			
<b>SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES</b>			
<b>APPARENCE ET ODEUR</b> Liquide		<b>PRESSION DE VAPEUR</b> 0.2 @ 20°C.	
<b>SEUIL OLFACTIF</b> NE		<b>DENSITÉ RELATIVE DU PRODUIT (EAU = 1)</b> NE	
<b>CONGÉLATION/POINT DE FUSION</b> NE		<b>POINT D'ÉBULLITION</b> NE	
<b>SOLUBILITÉ DANS L'EAU</b> N'est pas soluble.		<b>COEFFICIENT DE DISTRIBUTION EAU/HUILE</b> Non disponible mais en faveur de l'huile.	
<b>pH</b> NA		<b>SOLUBILITE DANS LES SOLVANTS ORGANIQUES</b> Non disponible.	
<b>POINT D'ÉCLAIR</b> 87.7°C (190°F)		<b>VISCOSITÉ</b> NA	
<b>LIMITES D'INFLAMMABILITÉ</b>		<b>DENSITÉ DE VAPEUR (AIR= 1)</b>	
LEL:   NE	UEL:   NE	5,3	
<b>TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION</b> NE		<b>TAUX D'ÉVAPORATION (EAU = 1)</b> NE	
<b>INFORMATIONS SUR LE COMPOSÉ ORGANIQUE VOLATILE (VOC)</b> 95% peso			

<b>SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ</b>			
STABILITÉ :		CONDITIONS À ÉVITER :	
Stable sous des conditions normales.		Chaleur excessive.	
INCOMPATIBILITÉ (MATIÈRES À ÉVITER) :			
Agents oxydants puissants. Sels métalliques.			
DÉCOMPOSITION OU SOUS-PRODUITS DANGEREUX :			
Fluorure d'hydrogène, acide fluorhydrique. L'inhalation de produits de décomposition de PTFE (à plus de 290°C/554°F) peut causer la fièvre des polymères, une maladie semblable à la grippe accompagnée de fièvre, frissons et parfois la toux, d'une durée approximative de 24 heures. Les épisodes répétés de fièvre des polymères peuvent causer des dommages aux poumons.			
POLYMÉRISATION DANGEREUSE :		CONDITIONS À ÉVITER :	
Ne se produira pas.		Aucune relative à la polymérisation.	
<b>SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES</b>			
<b>Produit complet</b>			
Oral LD <sub>50</sub>	Ce produit est un léger irritant gastro-intestinal.		
Dermique LD <sub>50</sub>	Inconnu(e) - Produit modérément irritant par contact cutané. Peut être nocif si absorbé par voie cutanée.		
Inhalation CL <sub>50</sub>	Inconnu(e)		
Irritation / Sensibilisation	Produit irritant chimique et mécanique pour les yeux, susceptible d'être irritant pour la peau et le système respiratoire en cas d'inhalation du brouillard.		
Cancérogénicité	Inconnu(e)		
Mutagénicité	Inconnu(e)		
Toxicité reproductrice	Inconnu(e)		
Tératogénicité	Inconnu(e)		
<b>Produit Composants</b>			
Composant	N° DE CAS	DL50 des Ingrédients (Rat, Oral - sauf indication contraire)	CL50 des Ingrédients (Rat, Inhalation, - sauf indication contraire)
DISTILLAT DE PÉTROLE	64742-47-8	NE	NE
POLYTÉTRAFLUOROÉTHYLÈNE	9002-84-0	NE	NE
<b>SECTION 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES</b>			
Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.			
<b>SECTION 13 - RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉLIMINATION</b>			
MÉTHODES D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS :			
Éliminer conformément à la législation locale, régionale et nationale. RCRA SÉRIE-P: aucun n'est répertorié. RCRA SÉRIE-U : N° DE CAS 80-15-9 Hydroperoxyde de cumène : Numéro de déchet U096 (déchet réactif).			
<b>SECTION 14 - INFORMATIONS DE TRANSPORT</b>			
NOM D'EXPÉDITION EXACT :	Non réglementé		
CLASSE DE DANGER DOT (Département américain du transport) / Groupe d'emballage :	Non réglementé	CLASSE DE DANGER IATA (Association Internationale du Transport Aérien) / Groupe d'emballage :	Non réglementé
RÉFÉRENCE :	49CFR, IATA, IMDG	CLASSE DE DANGER IMDG (Code maritime international des marchandises dangereuses) :	Non réglementé

# FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

NUMÉRO D'IDENTIFICATION DES NATIONS UNIES :	<b>NA</b>	Code des matières dangereuses RID/ADR (transport international ferroviaire des marchandises dangereuses / transport international de matières dangereuses par voie routière) :	<b>NA</b>
SYMBOLES DE DANGER :	<b>Aucun.</b>	Numéro d'Identification de Danger (HIN) :	<b>NA</b>
Remarques : les renseignements relatifs au transport sont fournis uniquement à titre de référence. Il est vivement recommandé au client de consulter les réglementations CFR 49 partie 100 - 177, IMDG, IATA, UE, Nations Unies, TMD et SIMDUT (Canada), et les manuels d'informations du TMD pour les réglementations détaillées et les exceptions relatives aux tailles de conteneurs, aux matériaux d'emballage et aux méthodes de transport.			
<b>SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION</b>			
TSCA (U.S.A. = Loi sur les substances toxiques):		<b>Ingrédients inscrits sur la liste.</b>	
SARA TITRE III (Etats-Unis - <i>Superfund Amendments and Reauthorization Act</i> , Loi portant sur la modification et la ré-autorisation du Fond spécial pour l'environnement) :			
Trouble Aigu : <b>Non</b>		Effets chroniques sur la santé : <b>Non</b>	
Incendie : <b>Oui</b>		Risque de la libération de pression soudaine: <b>Non</b>	
Réactif : <b>Non</b>			
SARA 313 INGRÉDIENTS RAPPORTABLES : <b>Aucun à signaler.</b>			
CERCLA (Etats-Unis - <i>Comprehensive Response Compensation and Liability Act</i> ): <b>Pas d'exigence de signalement (RQ, Reporting Requirements) répertoriée pour ce produit.</b>			
Listes des droits à l'informtion: <b>aucun n'est répertorié.</b>			
Proposition 65 de l'état de Californie, 'Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986' : <b>Pas de liste.</b>			
CPR (Règlement sur les Produits Contrôlés du Canada) : <b>Ce produit a été classé selon les critères de dangers des Régulations de Produits Contrôlés et la Fiche Toxicologique contient toute l'information requise par ces textes. Classifications HMIS : B3.</b>			
IDL ( <i>Canadian Ingredient Disclosure List</i> (Liste canadienne de divulgation des ingrédients):			
DSL / NDSL (liste des substances domestiques / liste des substances non domestiques du Canada) Tous les ingrédients figurent sur la liste des substances domestiques (DSL) du Canada.			
EINECS (Inventaire Européen des Substances Chimiques Existantes):		<b>Référencé.</b>	
WGK Indice de risque de pollution de l'eau : NA			
PHRASES DE RISQUES UE :	SYMBOLE(S) REQUIS POUR L'ETIQUETAGE UE / SGH		PHRASES DE SÉCURITÉ UE :
<b>R 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.</b>	<p style="text-align: center;"><b>Nocif</b></p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">   </div>		<b>S 23 Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.</b> <b>S 24 Éviter le contact avec la peau.</b> <b>S 62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir: consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.</b>
<b>SECTION 16 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>			
<b>Légende :</b>			
ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux		
CAS	Chemical Abstracts Service		
EINECS	Inventaire Européen des Substances Chimiques Existantes.		
HMIS	Système d'identification des matériaux dangereux		
IARC	Le Centre international de recherche sur le cancer		
NA	Non Disponible.	ND	Non déterminée
NE	Non établi	NR	Non répertorié
NIOSH	National Institute For Occupational Safety and Health		
NTP	National Toxicology Program (programme de toxicologie national)		
OSHA	Occupational Safety And Health Administration		

## SOMMAIRE DE RÉVISION:

Version révisée du 13/09/2010 selon les normes des USA (ANSI), du CANADA (HMIS), de l'UE et les normes SGH, remplace la version du 20/01/2009. --JTV--.

FTSS préparée par :

**Global Safety Management, Inc**

**Téléphone 1-877-683-7460 Gratuit (Etats-Unis / Canada)**

**Téléphone 01-813-435-5161 International en dehors du Canada et des Etats-Unis.**

10006 Cross Creek Blvd, Suite 440

Tampa, FL 33647



Les renseignements contenus dans le présent document sont considérés comme exacts mais ne sont pas garantis. Les données et calculs sont basés sur des renseignements fournis par le fabricant de ce produit et par les fabricants des composants de ce produit. Il est conseillé aux utilisateurs de confirmer préalablement à l'utilisation que ces renseignements sont à jour, applicables et adaptés à leur utilisation.

Le fournisseur décline toute responsabilité en cas de dommages corporels de l'acheteur ou de tiers causés par les matériaux au cas où des mesures de sécurité raisonnables ne seraient pas prises conformément à la présente fiche. De plus, le vendeur n'assume aucune responsabilité pour tout dommage corporel en cas d'utilisation anormale de ce matériau même si des procédures de sécurité raisonnables ont été respectées. Toutes les questions relatives à ce produit doivent être adressées directement au fabricant du produit noté dans la Section 1.